



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-quatrième session
(28 février-3 mars 2023)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-quatrième session
(28 février-3 mars 2023)**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-cinquième session	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	9
54/101. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030	9
54/102. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	11
54/103. Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030	12
54/104. Statistiques sociales	13
54/105. Enquêtes auprès des ménages	14
54/106. Statistiques économiques	15
54/107. Comptabilité nationale	16
54/108. Statistiques des entreprises et du commerce	18
54/109. Développement des statistiques régionales	18
54/110. Comptabilité environnementale et économique	19
54/111. Principes fondamentaux de la statistique officielle	21
54/112. Classifications statistiques internationales	22
54/113. Renforcement des capacités statistiques	23
54/114. Méthodes de travail de la Commission de statistique	24
54/115. Cadres nationaux d'assurance de la qualité	24
54/116. Mégadonnées	25
54/117. Statistiques des prix	26
54/118. Intégration de l'information statistique et géospatiale	26
54/119. Intendance des données	27
54/120. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale	27
54/121. Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides	28

54/122. Questions relatives au programme	29
54/123. Questions soumises pour information.....	29
II. Questions soumises pour examen et décision	30
A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	30
B. Statistiques sociales	30
C. Enquêtes auprès des ménages	31
D. Statistiques économiques	31
E. Comptabilité nationale	31
F. Statistiques des entreprises et du commerce	31
G. Développement des statistiques régionales.....	31
H. Comptabilité environnementale et économique	32
I. Principes fondamentaux de la statistique officielle	32
J. Classifications statistiques internationales	32
K. Renforcement des capacités statistiques	32
L. Méthodes de travail de la Commission de statistique	33
M. Cadres nationaux d'assurance de la qualité	33
N. Mégadonnées.....	33
III. Questions soumises pour décision	34
A. Statistiques des prix	34
B. Intégration de l'information statistique et géospatiale.....	34
C. Intendance des données	34
D. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale.....	34
E. Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides	34
IV. Questions soumises pour information	35
V. Questions relatives au programme (Division de statistique)	36
VI. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-cinquième session de la Commission	37
VII. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session	38
VIII. Organisation de la session	39
A. Ouverture et durée de la session	39
B. Participation	39
C. Élection du Bureau	39
D. Ordre du jour et organisation des travaux.....	39
E. Documentation	40

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-cinquième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session ;
- b) Décide que la cinquante-cinquième session de la Commission se tiendra à New York du 27 février au 1^{er} mars 2024 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission, établis comme suit :

Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques sociales ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques démographiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Statistiques genrées ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques du handicap ;

Documentation

Rapport du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap

- e) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge ;

Documentation

Rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge

- f) Statistiques du travail et de l'emploi ;

Documentation

Rapport de l'Organisation internationale du Travail

- g) Statistiques sanitaires.

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé

4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale ;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Comptabilité environnementale et économique ;

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

- c) Statistiques des services ;

Documentation

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

- d) Statistiques agricoles et rurales ;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- e) Statistiques de l'énergie ;

Documentation

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

- f) Statistiques du tourisme ;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- g) Statistiques des entreprises et du commerce ;

Documentation

Rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

- h) Programme de comparaison internationale.

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

5. Statistiques sur la gouvernance :

- a) Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité ;

Documentation

Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance

- b) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues.

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

6. Questions de portée générale :

- a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable

- b) Statistiques des changements climatiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique ;

Documentation

Rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

- d) Statistiques des technologies de l'information et des communications.

Documentation

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

7. Infrastructures et méthodes statistiques :

- a) Registres des entreprises ;

Documentation

- Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises
- b) Registres et statistiques de l'état civil ;
- Documentation**
- Rapport du Secrétaire général
- c) Recensements de la population et des logements ;
- Documentation**
- Rapport du Secrétaire général
- d) Science des données ;
- Documentation**
- Rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle
- e) Intégration de l'information statistique et géospatiale ;
- Documentation**
- Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale
- f) Données ouvertes.
- Documentation**
- Rapport du Secrétaire général
8. Gestion et modernisation des systèmes de statistique :
- a) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
- Documentation**
- Rapport du Secrétaire général
- b) Intendance des données ;
- Documentation**
- Rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données
- c) Coordination des programmes statistiques.
- Documentation**
- Rapport du Comité de coordination des activités de statistique
- Rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies
9. Questions spécifiques à la Commission de statistique et à la Division de statistique :
- a) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;
- Documentation**
- Rapport du Secrétaire général
- b) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;

Documentation

Rapport du Bureau de la Commission

- c) Développement des statistiques régionales.

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie
et le Pacifique

10. Questions relatives au programme (Division de statistique).
11. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-sixième session de
la Commission.

Documentation

Note du secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-
sixième session de la Commission

Note du secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la
Commission

12. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. La Commission a adopté les décisions ci-après, qu'elle porte à l'attention du
Conseil.

54/101

Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable¹ et salué la poursuite des travaux consacrés à l'amélioration et à la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs ;

b) A félicité le Groupe d'avoir réalisé régulièrement des examens méthodologiques du cadre mondial d'indicateurs, d'avoir examiné tous les fichiers de métadonnées et de les avoir transmis pour mise en œuvre aux organismes responsables, contribuant ainsi à améliorer la qualité globale des métadonnées afin que les pays puissent mieux mettre en application les indicateurs ;

c) A approuvé les améliorations qu'il est proposé d'apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle et qui sont présentées dans l'annexe II du rapport du Groupe ;

d) A salué les efforts déployés pour compiler et mettre en valeur les meilleures pratiques en matière de suivi des objectifs aux niveaux national, régional et mondial, s'agissant notamment de l'ajout d'une nouvelle section sur l'utilisation de sources de données non traditionnelles et novatrices, et a invité les pays et les partenaires à partager en plus grand nombre leurs meilleures pratiques ;

¹ [E/CN.3/2023/2](#).

e) A encouragé le Groupe à développer encore ses travaux sur les innovations en matière de données, notamment en utilisant des sources de données, technologies et méthodes non traditionnelles et novatrices, notamment l'intégration d'informations et de statistiques géospatiales, afin de combler les lacunes dans les données ;

f) A salué les progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'information géospatiale et le Groupe de travail statistique relatif à l'échange de données et de métadonnées statistiques, pris acte avec satisfaction du document de référence contenant des exemples de mise en œuvre du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable et encouragé l'intensification des activités de renforcement des capacités visant à aider les pays dans ces domaines ;

g) S'est félicitée de l'élaboration de l'ensemble d'outils pour l'application de l'estimation sur petits domaines aux objectifs de développement durable, qui comprend des études de cas nationales et des conseils pratiques visant à améliorer la disponibilité de données ventilées ;

h) A souligné qu'il fallait continuer d'apporter un appui technique et financier aux pays pour qu'ils renforcent leurs capacités de suivi des objectifs ;

i) S'est déclarée favorable à l'utilisation du site Web « UN SDG: Learn » comme base de connaissances pour le renforcement des capacités permettant de réunir des ressources d'apprentissage en ligne, des documents et des orientations pour le suivi des objectifs ;

j) A demandé au Groupe d'assurer une coordination permanente avec les organismes responsables afin d'améliorer la transmission de données des systèmes statistiques nationaux aux mécanismes mondiaux de suivi des objectifs, de façon à réduire les écarts entre les données ;

k) A demandé au Groupe de dresser un bilan de la disponibilité de données au niveau national avant l'examen complet de 2025 ;

l) A estimé que l'examen complet de 2025 était l'occasion d'améliorer encore le cadre mondial d'indicateurs, pris note des principes directeurs et du calendrier définis par le Groupe et réaffirmé que l'examen ne devrait pas alourdir la charge de travail des organismes nationaux de statistique ;

m) S'est félicitée de la création d'une équipe de travail sur le tourisme durable chargée de formuler une proposition détaillée pour améliorer le suivi de la cible 8.9, à achever à temps pour pouvoir la soumettre dans le cadre de l'examen approfondi de 2025, en tenant compte et en tirant parti des travaux réalisés par d'autres groupes travaillant dans ce domaine et des infrastructures statistiques existantes des pays ;

n) A décidé qu'un indicateur supplétif fondé sur une méthode solide et sur des données d'une densité suffisante pourrait servir, avant 2025, de moyen provisoire et pratique d'assurer le suivi et l'établissement d'informations au niveau mondial et d'éclairer l'élaboration de politiques, si l'indicateur actuel devait s'avérer très difficile à utiliser pour les pays, et a demandé au Groupe de mettre en place un processus de consultation, notamment avec des experts nationaux des domaines concernés, afin d'examiner les propositions d'indicateurs supplétifs ;

o) A approuvé le mandat révisé du Groupe, qui figure à l'annexe I de son rapport, afin de garantir la participation régulière des membres et la pleine représentation de toutes les régions à toutes les réunions ;

p) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe tel qu'il figure dans la section V de son rapport.

54/102

Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général² et pris note du projet de programme de travail ;

b) A salué le travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec le système des Nations Unies, à l'appui du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, notamment l'établissement du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022*, l'actualisation de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et le lancement de la version mise à jour de la Plateforme de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ;

c) S'est félicitée des activités de renforcement des capacités menées par la Division de statistique et ses partenaires pour aider les États Membres à diffuser des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et a félicité la Division d'avoir rendu ces données plus largement disponibles ;

d) A exprimé son appui à l'initiative Data For Now visant à renforcer la capacité des pays à utiliser des sources de données, technologies et méthodes novatrices, et encouragé la participation d'un plus grand nombre de pays de toutes les régions ;

e) A appuyé les travaux menés dans le cadre de l'initiative de collaboration sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques, affirmé son attachement à l'échange d'expériences entre pairs et noté que cette initiative était importante pour l'amélioration des données, en particulier celles qui concernaient les objectifs de développement durable ;

f) A salué les efforts et les réalisations du Réseau mondial d'établissements de formation statistique et tout particulièrement l'action menée pour répondre aux besoins de formation des pays, et invité le Réseau à continuer d'augmenter le nombre de ses membres et de partager ses outils de formation ;

g) S'est félicitée de la mise en place réussie du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens, mécanisme efficace de mise en commun de l'information et des connaissances et de travail en réseau destiné aux statisticiens du monde entier ;

h) A pris note avec satisfaction des travaux menés par la Division de statistique sur les données produites par les citoyens, en collaboration avec ses partenaires, a jugé que ces données étaient utiles pour combler les lacunes dans les données, garantir la contribution des citoyens à la production de données et mieux tenir compte des réalités des groupes de population moins visibles, a souligné la nécessité d'élaborer un cadre conceptuel pour les données produites par les citoyens et s'est dite favorable à la création d'un projet de collaboration concernant ces données, qui permettrait de mettre en commun les connaissances et les expériences dans ce domaine, de favoriser la collaboration entre différentes communautés, de repérer les lacunes conceptuelles et méthodologiques et les besoins en capacités et d'éclairer l'élaboration d'orientations, notamment en matière d'assurance qualité.

² E/CN.3/2023/3.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

54/103

Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A salué le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, et s'est félicitée du travail accompli en collaboration avec d'autres partenaires, notamment des décideurs, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé, du monde universitaire et des médias ;

b) A remercié le Groupe de haut niveau, le Gouvernement chinois et le comité du programme d'avoir organisé le quatrième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra selon des modalités hybrides à Hangzhou (Chine) du 24 au 27 avril 2023 ;

c) A exprimé son appui au remaniement du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable à la lumière des circonstances actuelles et encouragé la prise en compte de perspectives régionales et locales dans le Plan d'action mondial, ainsi que l'amélioration de l'action de communication menée en faveur de sa mise en œuvre par la communauté des données et des statistiques ;

d) S'est félicitée de l'établissement et de la diffusion des résultats du deuxième cycle de l'enquête sur l'application du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable (cycle de 2022), a demandé au Groupe de haut niveau et à son secrétariat de continuer de réaliser l'enquête annuellement afin de trouver des solutions viables aux besoins des organismes nationaux de statistique en matière de capacités et de financement, en veillant à mieux cibler l'enquête et à utiliser un questionnaire souple, qui ne représente pas une charge excessive pour les répondants et qui permette de tirer le meilleur parti des informations pour assurer le suivi continu du Plan d'action mondial ;

e) A encouragé le Groupe de haut niveau à poursuivre ses travaux sur les mécanismes novateurs de financement et de mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap, en coordination avec les initiatives mondiales de financement ci-après : le Réseau de Berne pour le financement des données au service du développement, la Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement, la Global Data Facility de la Banque mondiale et le Fonds pour l'analyse des risques complexes ;

f) A approuvé le programme de travail du Groupe de haut niveau et demandé à celui-ci de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de la tenue du quatrième Forum mondial des Nations Unies sur les données et des préparatifs du cinquième Forum, qui se tiendra à Medellín (Colombie) à l'automne 2024.

⁴ E/CN.3/2023/4.

54/104 Statistiques sociales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général⁵ et salué le travail accompli par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations ;

b) A approuvé la création du groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, initiative opportune visant à faire progresser ce vaste domaine des statistiques ;

c) A souscrit aux objectifs du groupe des Amis de la présidence, dont le projet d'état des lieux et d'évaluation des groupes régionaux et mondiaux existants travaillant sur les statistiques sociales et démographiques était essentiel pour recenser les points forts et les possibilités à exploiter, et a accueilli favorablement la proposition faite par des institutions spécialisées de soutenir ce travail ;

d) A demandé au groupe des Amis de la présidence : i) de recenser les lacunes dans les méthodes et les données relatives aux questions sociales et démographiques, à la lumière du cadre des objectifs de développement durable ; ii) de promouvoir l'intégration des questions de genre et d'une approche intersectionnelle dans la production, l'analyse et l'utilisation des données ; iii) de promouvoir l'intégration des données au sein de chaque pilier et entre les piliers, au moyen de sources de données et méthodes traditionnelles et novatrices, afin d'accroître la granularité des données, aussi bien sur le plan spatial que sur le plan des sous-groupes de population et a noté, dans cette perspective, l'utilité des données géocodées comme moyen de renforcer l'intégration de différentes sources de données ;

e) A pris note avec appréciation de l'intérêt manifesté par les États Membres souhaitant rejoindre le groupe des Amis de la présidence, gage de la diversité des contextes nationaux que le groupe prendra en considération dans ses recommandations ;

f) A approuvé le plan et la marche à suivre proposés par le groupe des Amis de la présidence, notamment le mandat du groupe entériné par le Bureau de la Commission, et demandé au groupe de lui faire rapport en 2026 ;

g) A jugé nécessaire d'intégrer le thème des statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le domaine des statistiques sociales ;

h) A noté qu'il était nécessaire de mener des travaux de méthodologie pour mesurer les violences contre les femmes facilitées par les technologies et pris acte des initiatives existantes visant à combler cette lacune, et demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session ;

i) A approuvé l'ensemble d'indicateurs fondamentaux et supplémentaires relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale temporaire, qui feront partie intégrante de la prochaine révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* ;

j) A noté qu'il était difficile de définir des indicateurs relatifs aux migrations et aux questions connexes de façon à permettre une ventilation pertinente pour tous les pays et a donc accueilli avec satisfaction la sélection d'indicateurs relatifs aux migrations tirés du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement

⁵ E/CN.3/2023/5.

durable, ainsi que l'approche souple proposée, qui établit une distinction entre indicateurs fondamentaux et indicateurs supplémentaires ;

k) A souligné qu'il importait de tenir compte des contraintes spécifiques à la production de données sur l'émigration, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'ensemble d'indicateurs fondamentaux et supplémentaires, s'agissant en particulier des indicateurs supplémentaires, et demandé au Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations de tenir compte de ces questions lors des prochaines phases de la révision des *Recommandations* ;

l) A pris note avec satisfaction du programme de travail proposé par la Division de statistique et le Groupe d'experts et demandé que les *Recommandations* soient établies sous leur forme définitive et soumises à la Commission en 2025 ;

m) A félicité la Division de statistique et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation de coopération et de développement économiques d'avoir organisé avec succès le troisième Forum international sur les statistiques migratoires, et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'avoir accueilli le Forum au Chili en janvier 2023, et noté l'importance de cette manifestation, qui permet aux experts du monde entier de discuter des difficultés liées à la collecte et à l'utilisation des données sur les migrations, ainsi que des solutions et des meilleures pratiques dans ce domaine.

54/105

Enquêtes auprès des ménages

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages⁶, a salué les travaux menés par le Groupe de travail pour améliorer la coordination nationale et internationale des enquêtes et les progrès accomplis dans plusieurs domaines méthodologiques, ainsi que les efforts déployés par le Groupe de travail pour mettre en commun les expériences des pays concernant les approches novatrices ;

b) A approuvé le document sur le positionnement des enquêtes auprès des ménages pour la prochaine décennie, dans lequel le Groupe de travail a défini huit priorités techniques et les conditions favorables à mettre en place pour orienter la planification de ses activités d'appui aux pays ;

c) A souligné qu'il importait de mettre au point un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionne bien, pris acte des difficultés qui entravaient la mesure de la mortalité des adultes dans les cas où les systèmes en question étaient déficients, comme l'avait fait ressortir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et accueilli avec satisfaction l'établissement du réseau de praticiens s'occupant de mortalité des adultes, dont l'objectif est d'étudier les méthodes novatrices qui tirent parti de l'intégration des données issues d'enquêtes sur les ménages dans d'autres sources ;

d) A demandé au Groupe de travail de continuer d'élaborer des orientations et de fournir un appui aux pays afin d'améliorer les capacités nationales dans des domaines tels que l'intégration des données, les méthodes de collecte de données inclusives tenant compte des groupes de population marginalisés ou difficiles à atteindre, l'échantillonnage, la collecte de données en mode mixte et la diffusion de

⁶ E/CN.3/2023/6.

métadonnées et de microdonnées, ainsi que les autres méthodes novatrices permettant de mener des enquêtes auprès des ménages de façon à répondre aux nouveaux besoins en données ;

e) S'est félicitée que le réseau d'interlocuteurs désignés pour les questions relatives aux enquêtes mette en commun les expériences nationales et mène des activités qui contribuent à l'élaboration de lignes directrices et de méthodes pour les enquêtes auprès des ménages ;

f) A accueilli avec satisfaction le programme de travail du Groupe de travail pour l'année à venir et demandé au Groupe de travail d'accroître la représentation des pays à revenu faible et intermédiaire ;

g) A pris note des contraintes financières qui pesaient sur le Groupe de travail et invité les partenaires concernés à continuer de soutenir le Groupe de travail afin qu'il puisse répondre efficacement aux demandes d'assistance technique des pays ;

h) A demandé au Groupe de travail de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session.

54/106 **Statistiques économiques**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Réseau de statisticiens économistes⁷ et félicité le Réseau d'avoir organisé avec succès le sprint concernant les questions d'organisation, le sprint sur l'accès aux données et le sprint sur la prise en compte d'indicateurs autres que le produit intérieur brut, ainsi que le sprint sur la prise en compte des logements occupés par leur propriétaire dans l'indice des prix à la consommation, afin de mieux tenir compte, dans les statistiques économiques, des nouveaux besoins et difficultés en matière de politiques, ainsi que les webinaires régionaux tenus conjointement avec des commissions régionales et d'autres partenaires afin de déterminer les priorités des systèmes statistiques régionaux ;

b) A pris note avec satisfaction des différents cas d'utilisation définis dans le cadre du sprint sur l'accès aux données pour établir des relations avec les détenteurs de données privées, salué les progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan de travail pour ces cas d'utilisation et proposé qu'il soit rendu compte régulièrement des progrès accomplis ;

c) A salué les travaux menés dans le cadre du sprint sur la prise en compte d'indicateurs autres que le produit intérieur brut et les consultations mondiales et régionales qui ont ensuite été tenues pour élaborer le plan de recherches pour un cadre statistique intégré concernant le bien-être inclusif et durable, afin de mieux intégrer statistiques économiques et statistiques sociodémographiques, et s'est félicitée de l'action menée en coopération par le Réseau et le groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques pour faciliter la collaboration à cette fin entre les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux de la statistique ;

d) A salué les travaux menés dans le cadre du sprint sur la prise en compte des logements occupés par leur propriétaire dans l'indice des prix à la consommation pour élaborer une série de recommandations visant à affiner les méthodes de mesure existantes concernant les logements occupés par leur propriétaire, afin de guider les praticiens dans le cadre d'une étude conjointe du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix en vue

⁷ E/CN.3/2023/7.

d'améliorer la comparabilité à l'échelle internationale, et a pris note de la proposition d'élaborer un indice supplémentaire pour l'inflation tenant compte des logements occupés par leur propriétaire, distinct de l'indice des prix à la consommation ;

e) A salué la collaboration entre le Réseau et les acteurs s'occupant de classifications internationales, qui a débouché sur la proposition d'organiser conjointement un sprint sur les classifications internationales afin de faire mieux connaître l'importance de ces classifications ;

f) S'est félicitée de la proposition faite par le Réseau d'élaborer une stratégie de gestion de l'image, de communication et de sensibilisation afin de faire mieux connaître ses objectifs et ses activités aux partenaires du système statistique mondial, qu'il s'agisse de praticiens, d'universitaires ou d'acteurs du secteur privé ;

g) A pris acte de la première note de synthèse du Réseau, dans laquelle celui-ci a déterminé que l'intégration des données, les normes statistiques internationales et les commissions régionales figuraient parmi les priorités et enjeux communs aux rapports présentés par les groupes statistiques à sa cinquante-quatrième session ;

h) A approuvé le programme de travail du Réseau pour 2023, qui prévoit les activités ci-après, et a recommandé que les pays du Sud participent en plus grand nombre et plus activement au Réseau, notamment les petits États insulaires en développement, en partenariat avec les commissions régionales et les autres organismes régionaux :

i) Application des cas d'utilisation sur l'accès aux données dans le cadre d'études sectorielles sur les chaînes de valeur mondiales utilisant des données privées afin de faire progresser les méthodes et les principes de l'accès aux données, en étroite collaboration avec le secteur privé ;

ii) Étude de la faisabilité d'un programme de recherche pour un nouveau cadre statistique intégré permettant de mesurer le bien-être inclusif et durable, conformément au plan de recherche et en collaboration avec le groupe des Amis de la présidence ;

iii) Organisation d'autres sprints sur les thèmes prioritaires ayant été définis, tels que les classifications internationales, la communication, la collaboration et la sensibilisation, ainsi que les priorités communes mentionnées dans la note de synthèse ;

iv) Poursuite des consultations régionales et mondiales sur les priorités statistiques communes et les mécanismes de collaboration.

54/107

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁸, salué les activités menées par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, le Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les États Membres pour faciliter l'actualisation du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, et approuvé les programmes de travail pour 2023 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts ;

⁸ E/CN.3/2023/8.

b) A pris note avec satisfaction des progrès accomplis en 2022 en ce qui concerne le programme de travail pour l'actualisation du SCN de 2008 et salué les activités de sensibilisation qui avaient permis de tenir les pays informés du processus et de recueillir leurs avis dans le cadre des consultations mondiales sur les notes d'orientation ;

c) S'est félicitée de l'amélioration et de l'élargissement du cadre de la comptabilité nationale en vue d'une meilleure prise en compte des éléments liés au bien-être et à la durabilité ;

d) A noté que plusieurs extensions, tableaux et comptes supplémentaires, et comptes thématiques sont proposés et a souligné qu'il faudrait définir des priorités et des orientations claires pour la mise en œuvre ;

e) A souligné qu'il importait de mettre à l'essai l'application des nouvelles recommandations issues des notes d'orientation afin d'aider les pays à se préparer à mettre en œuvre le SCN actualisé après son approbation par la Commission en 2025 ;

f) A félicité les équipes chargées d'actualiser le SCN et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* d'avoir collaboré étroitement afin de garantir, dans toute la mesure du possible, la cohérence entre les recommandations relatives au Système et celles du *Manuel* ;

g) A salué la coordination et la coopération entre les divers groupes d'experts en statistiques économiques, avec pour objectifs d'éviter les divergences de fond et de faire en sorte qu'une terminologie harmonisée soit utilisée dans tous les manuels grâce à l'élaboration d'un glossaire commun de termes macroéconomiques, de réduire les doubles emplois et de favoriser l'obtention de résultats optimaux ;

h) S'est félicitée de l'évaluation du programme de recherche relatif au SCN, qui constituait un moyen de suivre les progrès accomplis dans l'actualisation du SCN de 2008 et de définir les thèmes qui pourraient figurer dans le programme de recherche après 2025 ;

i) A souligné qu'il fallait fournir des services de renforcement des capacités et des financements aux États Membres disposant de ressources limitées, notamment les petits États insulaires en développement et en particulier ceux qui n'avaient pas encore mis en application le SCN de 2008, afin de faciliter la mise en œuvre du SCN, et exprimé sa gratitude aux organisations internationales et aux pays pour le soutien technique qu'ils assuraient dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale en particulier et dans celui des statistiques économiques en général ;

j) A encouragé la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de la portée des données officielles de comptabilité nationale présentées par les États Membres ainsi que de la communication d'informations à ce sujet, et souligné qu'il importait de disposer de données de qualité, notamment sur les comptes nationaux trimestriels, pour faciliter les comparaisons internationales et la compréhension globale de l'économie mondiale.

54/108 Statistiques des entreprises et du commerce

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce⁹ et salué le travail accompli par le Comité et ses équipes spéciales ;

b) A approuvé la création d'une équipe spéciale unique chargée des registres statistiques des entreprises, afin de regrouper les activités des équipes spéciales chargées respectivement des registres exhaustifs d'entreprises et du renforcement des capacités, approuvé son mandat, recommandé que l'équipe spéciale coordonne ses activités avec les groupes d'experts compétents tels que le Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises, et proposé la création d'une plateforme pour le partage des pratiques nationales en matière de registres statistiques des entreprises ;

c) S'est félicitée de l'élaboration d'orientations sur l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce, sur la prise en compte des questions de genre dans les statistiques des entreprises et du commerce comme approche de l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce avec les statistiques sociales et démographiques, et sur les méthodes de collecte de données pour les statistiques des entreprises, telles que les enquêtes auprès des entreprises ;

d) A accueilli avec satisfaction les travaux sur la révision des manuels de statistiques du commerce, pris note de l'avancement de ces travaux et demandé à l'équipe spéciale d'entreprendre des consultations larges et inclusives avec les pays et les organisations concernées ;

e) A souligné l'importance que revêtait le commerce transfrontière informel, notamment en raison de ses liens avec les questions sociales et démographiques, en particulier dans les pays en développement, et demandé au Comité d'inclure ce thème dans la révision en cours des manuels de statistiques du commerce ;

f) A souligné l'importance des identifiants uniques, qui faciliteraient le couplage de microdonnées et l'intégration de données provenant de différentes sources ;

g) A approuvé l'initiative mondiale relative aux identifiants uniques des entreprises, accueilli favorablement les principaux éléments de cette initiative, décrits dans le document de référence, et encouragé les pays et les organisations compétentes à coordonner leurs activités dans ce domaine afin de mettre en place une infrastructure solide pour les registres statistiques des entreprises ;

h) A approuvé le programme de travail du Comité et salué les efforts déployés par celui-ci pour coordonner ses activités avec les groupes d'experts concernés.

54/109 Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction du rapport complet de la Commission économique pour l'Afrique¹⁰ et félicité la région africaine pour les progrès accomplis

⁹ E/CN.3/2023/9.

¹⁰ E/CN.3/2023/10.

en matière de développement statistique afin de transformer et de moderniser les systèmes statistiques nationaux ;

b) A pris note avec satisfaction des modifications apportées aux méthodes et des documents d'orientation publiés dans la région de la Commission économique pour l'Afrique ;

c) A accueilli favorablement la feuille de route pour la transformation et la modernisation de la statistique officielle en Afrique pour 2023-2030, qui représente une avancée importante, et pris note avec satisfaction des travaux déjà entrepris par le Groupe des États d'Afrique dans ce domaine ;

d) A encouragé les partenaires à favoriser la mise en œuvre de la feuille de route et à aligner leur appui au programme sur les priorités définies dans ce document ;

e) A pris acte des activités menées en collaboration par la Commission économique pour l'Afrique et d'autres commissions régionales pour partager des connaissances importantes ainsi que des compétences technologiques, afin de renforcer les systèmes statistiques nationaux ;

f) A encouragé les États Membres d'autres régions à adapter et à utiliser la feuille de route afin de moderniser et de transformer leurs systèmes statistiques nationaux et de les aligner sur leurs plans nationaux de développement.

54/110

Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique¹¹ et salué les travaux qui continuent d'être menés pour faire progresser l'utilisation et l'application systématique du Système de comptabilité environnementale et économique ;

b) S'est félicitée de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi, a noté avec satisfaction que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait estimé utile d'aligner les activités nationales de suivi sur le Système de comptabilité environnementale et économique afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité, a invité les organismes nationaux de statistique à collaborer avec leurs personnes référentes pour la biodiversité et a demandé au Comité de participer activement au processus de la Convention sur la diversité biologique et de faciliter la poursuite de la collaboration entre les acteurs de la statistique et ceux de la biodiversité afin de renforcer les systèmes de suivi nationaux, ainsi que de suivre l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de communiquer des informations à ce sujet ;

c) S'est félicitée de la création de l'Initiative du Groupe des 20 contre les lacunes en matière de données et de la participation du Comité aux travaux visant à combler les lacunes dans les données sur les changements climatiques au moyen des comptes du Système de comptabilité environnementale et économique dans les pays du Groupe des 20 et d'autres pays ;

d) A constaté avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité dans la mise en place de bases de données mondiales, en particulier grâce au lancement d'une collecte mondiale de données sur les comptes de l'énergie et des émissions

¹¹ E/CN.3/2023/11.

atmosphériques, et pris acte de l'importance que revêtaient ces bases de données pour les initiatives relatives aux changements climatiques et à l'économie circulaire ;

e) S'est félicitée du travail que le Comité a mené en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour mettre au point un cadre statistique permettant de mesurer l'économie circulaire ;

f) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'exécution du programme de recherche et l'élaboration de méthodes visant à faciliter la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, s'agissant en particulier des travaux des groupes s'occupant de la comptabilité des écosystèmes forestiers et de la comptabilité des océans, et a exprimé son appui à la collaboration menée par le Comité avec la communauté de l'observation de la Terre pour trouver des moyens solides et financièrement rationnels de mettre l'observation de la Terre au service de la comptabilité des écosystèmes ;

g) S'est félicitée de la collaboration étroite menée par le Comité, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour actualiser le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, notant qu'il importait de tenir compte du Système de comptabilité environnementale et économique pour que les enjeux environnementaux aient leur place dans le SCN de 2008 actualisé ;

h) A demandé au Comité de continuer de faire avancer le programme de recherche sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, en tenant compte des débats sur l'évaluation menés dans le cadre de l'actualisation du SCN de 2008 ;

i) A exprimé son appui au dialogue entre le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique et le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales dans le cadre de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, de la Classification centrale de produits, de la Classification des fonctions environnementales et de la Classification internationale type des produits énergétiques, ainsi que de la révision à venir de la Classification des fonctions des administrations publiques, en faisant observer qu'il importait que les classifications actualisées tiennent compte des questions environnementales, qu'elles soient bien adaptées à l'établissement des comptes du Système de comptabilité environnementale et économique et que leur champ d'application soit suffisamment orienté vers l'avenir ;

j) A constaté avec satisfaction que la mise en œuvre par les pays du Système de comptabilité environnementale et économique avait progressé et encouragé la poursuite de l'élaboration de guides et d'outils à l'appui de la mise en œuvre du Système, ainsi que le recours aux partenariats et à la collaboration régionale permettant d'accélérer la mise en œuvre ;

k) A demandé que les manuels et les cours d'apprentissage en ligne du Système de comptabilité environnementale et économique soient publiés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans les meilleurs délais ;

l) S'est félicitée des progrès accomplis par le groupe de travail sur la comptabilité des entreprises, ainsi que de l'action menée par le groupe en collaboration avec le Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels, la Global Reporting Initiative et l'organisation Capitals Coalition afin de mieux aligner les méthodes et les normes du secteur privé sur le Système de

comptabilité environnementale et économique, en notant les avantages qui en découlaient pour les secteurs public et privé ;

m) A pris note de l'actualisation du cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et encouragé l'établissement de la version finale de ce document, qu'elle attendait avec intérêt.

54/111

Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹² et réaffirmé que ces Principes étaient importants pour promouvoir la production et la diffusion de statistiques officielles pertinentes, impartiales, objectives et fiables ;

b) A estimé que le groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques apportait une contribution essentielle à la promotion des Principes et au suivi de leur mise en œuvre grâce aux enquêtes d'auto-évaluation, tout en notant que les difficultés exposées dans le rapport continuaient de faire obstacle à la pleine mise en œuvre des Principes ;

c) A pris note avec satisfaction des activités proposées pour préparer la commémoration de l'adoption des Principes en 2024, en particulier les discussions prévues dans le cadre d'ateliers régionaux, l'établissement d'une version plus brève et mieux ciblée des lignes directrices pour leur mise en œuvre et, dans les pays où cela serait utile, le lancement d'initiatives par la communauté statistique et d'autres acteurs en faveur du respect des principes ;

d) A demandé que ces activités, y compris les réflexions sur l'application des Principes en dehors des systèmes statistiques nationaux, n'excluent aucune partie intéressée et tiennent compte des travaux déjà menés par les organismes et les organisations professionnelles concernés aux niveaux mondial, régional et national, et a pris note des offres de soutien à cet égard ;

e) A souscrit à l'idée d'établir un conseil consultatif indépendant placé sous son autorité et chargé d'examiner les cas de non-application et de non-respect des Principes ;

f) A demandé que le mandat du conseil consultatif soit soumis, après une consultation mondiale, à sa cinquante-cinquième session pour approbation, et demandé qu'y soient définies les fonctions de sensibilisation, de communication et de promotion du conseil consultatif, compte tenu des initiatives et mécanismes existants aux niveaux régional, sous-régional et, le cas échéant, national ;

g) A confié à son bureau le soin de superviser la planification de la commémoration, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des propositions formulées dans le rapport.

¹² E/CN.3/2023/12.

54/112 Classifications statistiques internationales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales¹³ et salué le travail accompli par le Comité et ses équipes spéciales ;

b) A approuvé la cinquième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique qui lui a été présentée et a encouragé le Comité à établir dès que possible la version définitive des notes explicatives, des correspondances pertinentes et de l'index ;

c) A recommandé aux États Membres de mettre en œuvre la cinquième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, de façon à pouvoir communiquer des données au moins au niveau de la nomenclature à deux chiffres de la classification sans perte d'informations, et demandé qu'une assistance technique soit apportée aux États Membres pour les aider à appliquer la version révisée de la classification ;

d) A approuvé la création d'équipes spéciales permanentes chargées de faciliter la maintenance, la mise à jour et la mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits, et demandé au Comité de formuler une proposition concernant un cycle de révision régulier de ces classifications et d'élaborer un programme de recherche concernant les révisions futures et de le lui soumettre pour examen ;

e) A pris note de l'état d'avancement des travaux de révision de la Classification centrale de produits et demandé au Comité de lui soumettre la version révisée de cette classification à sa prochaine session, en 2024 ;

f) A approuvé la version révisée de la Classification des activités statistiques en tant que classification standard internationale, recommandé qu'elle soit intégrée dans la famille internationale des classifications et pris note avec satisfaction, en particulier, de la prise en compte explicite du thème des statistiques sur la gouvernance et les droits humains dans cette classification ;

g) A approuvé la classification internationale de la violence contre les enfants en tant que classification standard internationale et recommandé qu'elle soit intégrée dans la famille internationale des classifications ;

h) A approuvé le mandat de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification internationale type des produits énergétiques ;

i) A pris note avec satisfaction de l'élaboration de la classification des fonctions environnementales et du processus retenu pour en établir la version finale, souligné qu'il importait de coordonner l'élaboration de cette classification avec la révision d'autres classifications pertinentes afin de garantir leur cohérence conceptuelle et jugé que le calendrier d'adoption de la classification était peut-être trop ambitieux ;

j) A accueilli avec satisfaction le projet de programme de travail du Comité, qui porte sur la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques, l'examen de la stratégie pour l'enquête sur les classifications nationales, la mise à jour du site Web de la Division de statistique consacré aux classifications et

¹³ E/CN.3/2023/13.

la révision des meilleures pratiques concernant l'élaboration et l'approbation de nouvelles classifications, ainsi que sur les travaux concernant la modernisation des classifications, et a demandé au Comité, à cet égard, d'examiner les outils et les mécanismes conviviaux et interopérables pouvant faciliter la diffusion des classifications.

54/113

Renforcement des capacités statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques¹⁴ et le document de synthèse s'y rapportant et salué le travail accompli par la Division de statistique dans le domaine du renforcement des capacités statistiques, particulièrement en ce qui concerne l'établissement et la diffusion des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

b) A souligné qu'il importait de renforcer les capacités de façon à améliorer et à maintenir les capacités statistiques des organismes nationaux de statistique et d'autres institutions appartenant aux systèmes statistiques nationaux et recommandé que des modèles de maturité soient utilisés pour évaluer les besoins de ces entités en matière de capacités statistiques ;

c) A salué l'approche collaborative suivie par la Division de statistique pour travailler avec ses partenaires sur des initiatives de renforcement des capacités, telles que l'initiative Data for Now et l'initiative relative aux centres régionaux de mégadonnées, et salué à cet égard le travail accompli par l'équipe spéciale chargée de la formation, des compétences et du renforcement des capacités du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle pour mettre à la disposition de la communauté statistique des outils de formation concernant l'évaluation et le renforcement des capacités d'innovation dans le domaine des données ;

d) A demandé aux partenaires de développement de continuer de soutenir le renforcement des capacités afin de renforcer les capacités statistiques des organismes appartenant à l'écosystème statistique au sens large ;

e) A accueilli favorablement la proposition de réaliser une analyse approfondie des programmes ciblés de renforcement des capacités statistiques, des méthodes qui les sous-tendent, de la coordination et des modalités d'exécution des activités de renforcement des capacités, y compris les modalités hybrides et la diffusion de supports dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et d'élaborer une série de recommandations en collaboration avec les partenaires concernés, notamment ceux qui font partie du Réseau mondial d'établissements de formation statistique ;

f) A demandé qu'un rapport et des recommandations fondés sur cette analyse lui soient présentés à sa cinquante-sixième session, en 2025.

¹⁴ E/CN.3/2023/14.

54/114

Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de son bureau sur les méthodes de travail de la Commission¹⁵ et pris acte du renforcement du rôle du Bureau dans les travaux de l'intersession, le suivi de ses décisions et les préparatifs de la session à venir ;

b) A constaté avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau pour faciliter un dialogue (par exemple sous la forme d'un séminaire virtuel de haut niveau) sur les moyens pour la Commission de traduire en actions concrètes et efficaces son mandat actualisé et renforcé concernant l'écosystème mondial des statistiques et des données, et a demandé au Bureau d'intensifier ses travaux dans ce domaine ;

c) A pris note dans ce contexte du projet de résolution qui a été déposé (E/CN.3/2023/L.4) et estimé qu'il convenait de poursuivre les discussions sur les moyens de devenir plus inclusive, notamment la possibilité d'élargir la Commission pour répondre aux questions soulevées au sujet de la représentation géographique des pays en développement, et a demandé au Bureau d'établir une note présentant différentes possibilités et une étude d'impact ; cette note, qui servira à éclairer la formation d'un consensus, notamment sur la question du nombre proposé de membres de la Commission et de leur répartition par groupement régional et sous-régional, sera présentée aux États membres avec le projet de résolution d'ici à décembre 2023 pour soumission à sa cinquante-cinquième session ;

d) A accueilli favorablement et approuvé la révision proposée de son programme de travail pluriannuel ; cette révision est alignée sur la classification internationale des activités statistiques et lui permettra d'examiner de façon plus structurée les questions inscrites à l'ordre du jour ;

e) A approuvé la création d'une nouvelle section de l'ordre du jour consacrée aux questions soumises pour décision (s'ajoutant aux questions soumises pour examen et aux questions soumises pour information), l'objectif étant de rationaliser ses débats et la prise de décisions en utilisant efficacement le temps limité dont elle dispose à chaque session ;

f) A pris note des autres domaines de travail du Bureau concernant la prise en compte des questions de genre et la clarification des catégories normatives de ses travaux, et encouragé le Bureau à poursuivre ses travaux dans ces domaines.

54/115

Cadres nationaux d'assurance de la qualité

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité¹⁶, salué les travaux accomplis au cours des deux années précédentes et remercié les pays qui avaient contribué à la traduction du manuel ;

¹⁵ E/CN.3/2023/15.

¹⁶ E/CN.3/2023/16.

b) A pris note des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre du Cadre national d'assurance de la qualité et des progrès accomplis à cet égard, tout en notant que de nombreux pays n'avaient pas encore mis en place de cadre national d'assurance de la qualité ;

c) A accueilli avec satisfaction et approuvé la feuille de route proposée pour la mise en place d'un cadre national d'assurance de la qualité ;

d) A estimé nécessaire de renforcer les capacités et de dispenser des formations aux fins de la mise en place d'un cadre national d'assurance de la qualité et s'est félicitée des initiatives prévues par le Groupe d'experts pour soutenir les pays, s'agissant notamment de la promotion du manuel, de l'auto-évaluation, du site Web, de la mise en place d'une communauté d'experts, de la mise en commun des meilleures pratiques et de l'élaboration de documents et d'orientations supplémentaires, par exemple sur l'assurance qualité dans les cas où des sources de données administratives ou d'autres types de sources sont utilisées, en coordination et en coopération avec d'autres groupes, selon les besoins, en vue de faciliter l'assurance qualité à l'échelle du système statistique national et au-delà ;

e) A demandé que les documents et les orientations soient publiés dans toutes les langues officielles ;

f) A accueilli avec satisfaction et approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux années à venir ainsi que son mandat actualisé.

54/116 **Mégadonnées**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle ¹⁷ et la note d'information qui l'accompagnait, et pris acte des nombreuses réalisations des équipes spéciales et des centres régionaux, telles que les orientations élaborées pour l'utilisation des données de téléphonie mobile pour les statistiques sur le tourisme, les migrations, les catastrophes et les déplacements ;

b) A estimé que les organismes nationaux de statistique avaient besoin d'activités de renforcement des capacités en matière de mégadonnées et de sciences des données et qu'il convenait d'exploiter les possibilités offertes par les centres régionaux et sectoriels, notamment les possibilités de formation concernant l'application de l'intelligence artificielle à la comptabilité des écosystèmes, l'utilisation des données de la téléphonie mobile pour les statistiques officielles, l'utilisation des données issues des lecteurs de codes-barres et du moissonnage du Web pour le calcul de l'indice des prix à la consommation et l'utilisation de la télédétection pour les statistiques de l'agriculture ;

c) A appuyé à cet égard la proposition faite par la Chine de jouer le rôle de pôle mondial pour certains thèmes du domaine des mégadonnées et des sciences des données, ainsi que la proposition faite par l'Indonésie de servir de pôle régional pour les mégadonnées et les sciences des données pour l'Asie et le Pacifique ;

d) A accueilli favorablement l'initiative visant à renforcer la collaboration entre le Comité et le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale ;

¹⁷ E/CN.3/2023/17.

e) A approuvé le mandat du Réseau de chefs de file en matière de science des données, s'est dite favorable en particulier à ce que le Réseau se concentre sur les questions stratégiques liées au rôle des sciences des données dans les statistiques officielles et a noté que des États Membres s'étaient montrés disposés à participer au Réseau ;

f) A estimé nécessaire de continuer d'étudier les moyens d'utiliser les technologies visant à renforcer la protection de la vie privée pour garantir la sécurité de l'accès aux données sensibles et du partage de ces données dans le cadre de la statistique officielle, s'agissant en particulier de l'accès aux données privées et aux microdonnées des organismes de statistique ;

g) A souscrit à la Déclaration de Yogyakarta ;

h) A invité les États Membres à participer aux travaux du Comité.

54/117

Statistiques des prix

La Commission de statistique a salué le travail accompli par le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix et approuvé la version révisée du mandat du Groupe.

54/118

Intégration de l'information statistique et géospatiale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale¹⁸ et noté que la nouvelle orientation stratégique du Groupe était axée sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale ainsi que d'autres sources de données, l'objectif étant d'éclairer la prise de décisions face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19), aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux problèmes de sécurité, ainsi qu'en matière de production alimentaire et dans d'autres domaines thématiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁹, aux niveaux national, infranational et local ;

b) A pris note du mandat révisé et du plan de travail actualisé du Groupe d'experts pour 2022-2024, qui concernent notamment le développement du Cadre intégré de l'information géospatiale aux fins de la statistique et l'actualisation du Cadre statistico-géospatial mondial à la lumière des expériences nationales et régionales de mise en œuvre ;

c) A accueilli favorablement la proposition que lui avait faite le Groupe d'experts de l'aider à appliquer la résolution 2022/3 du Conseil économique et social ;

d) A constaté avec préoccupation que plusieurs pays, en particulier des pays en développement, ne disposaient pas encore des capacités nécessaires pour intégrer l'information statistique et géospatiale, préconisé la poursuite de l'application et de la mise en service du Cadre statistico-géospatial mondial, pris note avec satisfaction des nombreuses traductions du Cadre et remercié le Brésil et le Koweït d'avoir traduit le Cadre en portugais et en arabe, respectivement ;

¹⁸ E/CN.3/2023/19.

¹⁹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

e) A encouragé les instituts de statistique à collaborer avec les organismes nationaux d'information géospatiale de leurs pays pour mettre en œuvre le Cadre statistico-géospatial mondial de manière optimale compte tenu des circonstances nationales ;

f) A invité le Groupe d'experts à renforcer les liens avec les groupes concernés au sein des communautés statistique et géospatiale, notamment les groupes subsidiaires de la Commission, les comités régionaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les commissions régionales de l'ONU et d'autres parties prenantes compétentes ;

g) A pris note des demandes faites pour que le Secrétariat renforce son appui technique aux États Membres pour la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial, afin de renforcer l'intégration statistique et géospatiale au niveau national, en facilitant cette entreprise grâce à l'organisation d'ateliers et à d'autres mécanismes d'assistance technique.

54/119

Intendance des données

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données²⁰ et salué le travail accompli par le Groupe ;

b) S'est dite favorable à ce que le Groupe de travail continue de se focaliser sur ses cinq axes de travail, à savoir la gouvernance des données, l'équité et l'inclusion, le partage et la collaboration, les liens avec l'action concernant les données municipales et l'élaboration d'un cadre conceptuel d'ensemble, y compris un ensemble de principes ayant trait à l'intendance des données ;

c) A approuvé le projet de questionnaire à diffuser auprès des organismes nationaux de statistique à des fins de consultation en vue de mieux comprendre les avis sur la portée de l'intendance des données et les priorités en la matière, en coordination avec d'autres groupes internationaux et régionaux travaillant sur les mêmes questions ou des thèmes connexes, de façon à recueillir des informations supplémentaires sur les différentes situations de départ des pays et les contextes nationaux ;

d) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail et demandé à celui-ci de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session.

54/120

Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la mesure de la corruption²¹ et salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national et international ;

²⁰ E/CN.3/2023/20.

²¹ E/CN.3/2023/21.

- b) S'est félicitée du partenariat avec la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- c) A estimé que le cadre statistique de mesure de la corruption était un outil solide sur le plan statistique pour la mesure de la corruption ;
- d) A noté le caractère ambitieux du cadre et la capacité actuellement limitée des pays à pleinement le mettre en œuvre, étant donné son large éventail d'indicateurs et de sources de données et du degré élevé de coordination qui serait nécessaire entre les organismes nationaux de statistique et plusieurs institutions publiques ;
- e) A encouragé l'ONUDC à apporter un soutien technique à la mise en œuvre du cadre, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité de ressources, et invité les bureaux nationaux de statistique à jouer un rôle actif et à collaborer avec les autres institutions nationales concernées, la société civile et les milieux universitaires pour mettre en œuvre le cadre statistique de mesure de la corruption ;
- f) A prié l'ONUDC de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre au titre du point de l'ordre du jour consacré aux statistiques de la criminalité et de la justice pénale.

54/121

Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides²², salué les travaux menés par le Groupe pour élaborer les recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie et approuvé ces recommandations ;
- b) A réaffirmé que les recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie constituaient un outil précieux qui aiderait les pays à produire des statistiques sur l'apatridie, tout en notant que leur application exigerait des États membres qu'ils revoient et ajustent leurs pratiques actuelles, a estimé que les recommandations aideraient à mieux harmoniser les données sur l'apatridie aux niveaux régional et mondial et souligné qu'il était nécessaire de traduire les recommandations dans d'autres langues officielles de l'ONU ;
- c) S'est dite satisfaite du programme de travail actuel du Groupe d'experts, en particulier les priorités tendant à aider les pays à appliquer les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés, et favorable à la prolongation du mandat du Groupe au-delà de 2024 ;
- d) A demandé au Groupe d'experts de continuer de travailler avec les pays et les organisations internationales pour renforcer les capacités statistiques, selon les besoins, afin d'améliorer les statistiques sur les déplacés de force et les apatrides, en notant qu'il était nécessaire d'allouer des ressources à ces activités de manière claire et coordonnée ;
- e) A pris note des travaux initiaux entrepris sur la mesure de la santé des réfugiés et invité l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires à poursuivre ces travaux, en veillant à les aligner sur les définitions et les cadres statistiques existants concernant les réfugiés et les migrants internationaux et en se coordonnant avec le Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides et le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations.

²² E/CN.3/2023/22.

54/122

Questions relatives au programme

La Commission de statistique a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions de programme pour 2024.

54/123

Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris note des rapports suivants :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques²³

Rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances²⁴

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale²⁵

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif aux statistiques sur la science, la technologie et l'innovation²⁶

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement²⁷

Rapport du groupe restreint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes²⁸

Rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques²⁹

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique³⁰

Rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique³¹.

²³ E/CN.3/2023/23.

²⁴ E/CN.3/2023/24.

²⁵ E/CN.3/2023/25.

²⁶ E/CN.3/2023/26.

²⁷ E/CN.3/2023/27.

²⁸ E/CN.3/2023/28.

²⁹ E/CN.3/2023/29.

³⁰ E/CN.3/2023/30.

³¹ E/CN.3/2023/31.

Chapitre II

Questions soumises pour examen et décision

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{re} à 7^e séances, du 28 février au 3 mars 2023. À sa 7^e séance, le 3 mars, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ce point (projets de décisions 54/101 à 54/116) dans le document informel soumis par la Rapporteuse au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 7^e séances, le 28 février et le 3 mars 2023. À sa 1^{re} séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2023/2), du rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2023/3) et du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2023/4). Elle a examiné ces rapports successivement.

3. À sa 1^{re} séance, le 28 février, la Commission a entendu une déclaration de la représentante du Canada, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de 12 États membres de la Commission et de 20 États observateurs.

4. À sa 2^e séance, le 28 février, la Commission a poursuivi son examen de ce point de l'ordre du jour et entendu une déclaration faite par la Chef du Service des données relatives au développement et de la communication de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 10 États observateurs.

5. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration faite au titre du point 3 a) de l'ordre du jour par la représentante de l'Albanie, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission et de six États observateurs.

B. Statistiques sociales

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2^e et 7^e séances, le 28 février et le 3 mars 2023. À sa 2^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales (E/CN.3/2023/5), qui a été présenté oralement par la Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique. Des déclarations ont ensuite été prononcées

par les représentantes et représentants de cinq États membres de la Commission, de 16 États observateurs et de trois organisations internationales.

C. Enquêtes auprès des ménages

7. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 7^e séances, le 28 février et le 3 mars 2023. À sa 2^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2023/6), qui a été présenté oralement par l'observateur de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de 14 États observateurs et d'une organisation internationale.

D. Statistiques économiques

8. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 7^e séances, le 28 février et les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 2^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Réseau de statisticiens économistes (E/CN.3/2023/7), qui a été présenté oralement par l'observateur du Canada.

9. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 d). Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission et de 17 États observateurs.

E. Comptabilité nationale

10. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2023/8), qui a été présenté oralement par l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de cinq États membres de la Commission et de 18 États observateurs.

F. Statistiques des entreprises et du commerce

11. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie d'un rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce (E/CN.3/2023/9), qui a été présenté oralement par l'observatrice de l'Italie. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission et de huit États observateurs.

G. Développement des statistiques régionales

12. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie du rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur le développement des statistiques régionales (E/CN.3/2023/10), qui a été présenté oralement par l'observateur de la CEA.

13. À sa 4^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 g) de l'ordre du jour. Au cours des deux séances consacrées à ce point, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants d'un État membre de la Commission, de sept États observateurs et de trois organisations internationales.

H. Comptabilité environnementale et économique

14. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 4^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2023/11), qui a été présenté oralement par le représentant de l'Australie. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de sept États membres de la Commission, de 14 États observateurs et d'une organisation internationale.

I. Principes fondamentaux de la statistique officielle

15. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 mars 2023. À sa 4^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2023/12), qui a été présenté oralement par le conseiller interrégional de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de sept États membres de la Commission, de 11 États observateurs et de six organisations internationales.

J. Classifications statistiques internationales

16. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 7^e séances, les 1^{er}, 2 et 3 mars 2023. À sa 4^e séance, le 1^{er} mars, elle était saisie d'un rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales (E/CN.3/2023/13), qui a été présenté oralement par l'observateur de la Nouvelle-Zélande.

17. À sa 5^e séance, le 2 mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 j) de l'ordre du jour. Au cours des deux séances consacrées à ce point, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de six États membres de la Commission, de huit États observateurs et de quatre organisations internationales.

K. Renforcement des capacités statistiques

18. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 5^e séance, le 2 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2023/14), qui a été présenté oralement par le Chef du Service de l'innovation et du développement des capacités en matière de données de la Division de statistique. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de 10 États observateurs et de deux organisations internationales.

L. Méthodes de travail de la Commission de statistique

19. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 5^e et 7^e séances, le 28 février et les 2 et 3 mars 2023. À sa 1^{re} séance, le 28 février, elle était saisie d'un projet de résolution (E/CN.3/2023/L.4) et du rapport de son bureau sur les méthodes de travail de la Commission (E/CN.3/2023/15) et a entendu une déclaration de la Présidente, qui a présenté le projet de résolution.

20. À sa 5^e séance, le 2 mars, la Commission a repris l'examen du point 3 l) de l'ordre du jour et entendu une déclaration de la Présidente, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de neuf États membres de la Commission, de 18 États observateurs et d'une organisation internationale.

M. Cadres nationaux d'assurance de la qualité

21. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 5^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie du rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2023/16), qui a été présenté oralement par l'observateur des Philippines. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission, de 10 États observateurs et d'une organisation internationale.

N. Mégadonnées

22. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle (E/CN.3/2023/17), qui a été présenté oralement par l'observateur du Danemark. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de six États membres de la Commission, de 12 États observateurs et d'une organisation internationale.

Chapitre III

Questions soumises pour décision

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 7^e séance, le 3 mars, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ce point (projets de décision 54/117 à 54/121) dans le document informel soumis par la Rapporteuse au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

A. Statistiques des prix

2. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2023/18), qui a été présenté oralement par le représentant de l'Australie. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de sept États observateurs.

B. Intégration de l'information statistique et géospatiale

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2023/19), qui a été présenté oralement par le représentant du Brésil. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de deux États observateurs.

C. Intendance des données

4. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données (E/CN.3/2023/20), qui a été présenté oralement par le représentant de la Pologne. Par la suite, une déclaration a été faite par le représentant d'un État membre de la Commission.

D. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

5. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la mesure de la corruption (E/CN.3/2023/21 et E/CN.3/2023/21/Corr.1), qui a été présenté oralement par l'observatrice de l'ONUSUD. Par la suite, une déclaration a été faite par le représentant d'un État observateur.

E. Statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides

6. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 2 et 3 mars 2023. À sa 6^e séance, le 2 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides (E/CN.3/2023/22), qui a été présenté oralement par l'observateur de la Norvège. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de quatre États observateurs et d'une organisation internationale.

Chapitre IV

Questions soumises pour information

La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2023. À la même séance, la Commission a pris note de tous les rapports présentés au titre de ce point (voir chap. I, sect. B, décision 54/123, et chap. VIII, par. 7).

Chapitre V

Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 3 mars 2023 ; au titre de ce point, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division.
2. À la même séance, la Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division. Elle a prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions relatives au programme pour 2024 (voir chap. I, sect. B, décision 54/122).

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-cinquième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 3 mars 2023. Elle était saisie des documents ci-après, qui ont été présentés par une représentante du Bureau du Directeur de la Division de statistique :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission ([E/CN.3/2023/L.2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2023-2027 ([E/CN.3/2023/32](#)).

Par la suite, une déclaration a été faite par le représentant d'un État observateur.

2. À sa 7^e séance, le 3 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session figurant dans le document [E/CN.3/2023/L.2](#), tel que révisé oralement, et chargé le Bureau de le parachever. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de décider que sa cinquante-cinquième session se tiendrait du 27 février au 1^{er} mars 2024 (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2023-2027 ([E/CN.3/2023/32](#)).

Chapitre VII

Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 3 mars 2023, et entendu une déclaration de la Rapporteuse, qui a présenté le projet de rapport de la Commission sur sa cinquante-quatrième session ([E/CN.3/2023/L.3](#)), ainsi qu'un document non officiel contenant les projets de décision.
2. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentantes et représentants de 13 États membres de la Commission, de 32 États observateurs et de trois organisations internationales.
3. Également à la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-quatrième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé la Rapporteuse de le parachever.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa cinquante-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 février au 3 mars 2023. Elle a tenu sept séances.

B. Participation

2. Les représentantes et représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session, de même que des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote [E/CN.3/2023/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 28 février, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidence :

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Vice-Présidence :

Hoon Han (République de Corée)

Georges-Simon Ulrich (Suisse)

Adnen Lassoued (Tunisie)

Rapporteur :

Graciela Márquez Colín (Mexique)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 28 février, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [E/CN.3/2023/1](#).

5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier de la session ([E/CN.3/2023/L.1](#)), tel que révisé oralement.

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateurs, à sa cinquante-quatrième session : l'Association européenne de libre-échange, la Banque des règlements internationaux, le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-quatrième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/UNSD/Website/statcom/documents/54>.

